



GRANDIR EN VILLE POUR NOS ENFANTS ET NOS JEUNES

COMPETENCES

Dans le **domaine de l'enseignement**, la commune a en charge les écoles pré-élémentaires et élémentaires (création et implantation, gestion et financement, acquisition de matériel pédagogique, restauration, rémunération et gestion des personnels non enseignants, détermination de la sectorisation des écoles).

Dans le **domaine de l'accueil de la Petite enfance**, la commune ou les groupements de communes bénéficient d'une compétence facultative. Ainsi ont-elles la possibilité de soutenir, financer ou gérer des structures d'accueil de la petite enfance (crèches, haltes garderies, jardins d'éveil, etc.) ; de créer un schéma pluriannuel de développement des services d'accueil des enfants de moins de six ans ou encore de créer un relais d'assistants maternels.

Autres compétences communales et intercommunales : organisation d'activités périscolaires et gestion des accueils de loisirs, manifestations culturelles, gestion d'équipements sportifs et culturels.

La compétence « jeunesse » (= l'action menée en direction des adolescents et jeunes adultes) n'est pas fléchée vers un échelon de collectivité en tant que tel. Elle peut être mise en oeuvre par la commune, l'intercommunalité, le département, la région et l'Etat. La dernière réforme des collectivités a spécialisé les compétences mais a conservé un principe de compétences partagées entre communes, départements et régions en matière de « culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire » (art. L.1111-4 CGCT).

ELUS ET AGENTS

Elus actuels (équipe Brigitte Fouré)

Mathilde Roy : adjointe petite enfance, affaires scolaires

Margaux Deletré : adjointe à la jeunesse

Personnel municipal (équipe Brigitte Fouré)

Florence Vernes dirige la DDEJ ,

Petite enfance : Mylene Rabet (lien fonctionnel),

Jeunesse : Gwenaél Lia

Enfance-affaires scolaires : Thierry Dambrine (lien fonctionnel – chef de service)

Vie scolaire et restauration : Responsable de service : René Préveral

Maryse Petit : Jeunesse

2 coordinateurs : Denis Vitte et Frédéric Petit

3 animateurs spécialisés : cirque, activités scientifiques et techniques, environnement

Elus mandat précédent (équipe Gilles Demailly)

Marion Lepresle : adjointe petite enfance, affaires scolaires

Lucien Fontaine : adjoint à la jeunesse

MOYENS, OUTILS ET SERVICES PUBLICS

Petite enfance : structures d'accueil gérées par la ville d'Amiens, par des associations, par des entreprises publiques ou privées. Amiens propose aussi un lieu d'accueil de parents.

Parmi les structures d'accueil, 15 structures sont collectives et 1 structure est familiale.

Au total, 1 175 places sont disponibles en crèche, dont 518 dans les structures municipales et ce, pour environ 1 700 naissances/an.

En matière d'accueil des jeunes enfants. Chaque commune peut adopter un schéma pluriannuel de

développement des services d'accueil des enfants de moins de 6 ans (article L. 214-2 du code de l'action sociale et des familles).

Affaires scolaires : La Ville d'Amiens compte 82 écoles publiques dont :

- 34 écoles maternelles : de petite section à grande section (16 d'entre elles sont inscrites au Réseau d'Education Prioritaire + (REP+) et 5 en Réseau d'Education Prioritaire (REP))
- 34 écoles élémentaires : de CP à CM2 (16 d'entre elles sont inscrites au Réseau d'Education Prioritaire + (REP+) et en Réseau d'Education Prioritaire (REP))
- 14 écoles primaires : de petite section à CM2 (4 inscrites au Réseau d'Education Prioritaire + (REP+) et 3 en Réseau d'Education Prioritaire (REP))

Au 1er septembre 2015, 10 413 enfants étaient scolarisés dans les écoles publiques amiénoises (4 251 en maternelle ; 5 953 en école élémentaire ; 209 en ULIS-Unités localisées pour l'inclusion scolaire)

Accueils de loisirs hors temps scolaire :

Des équipes d'animations sont dédiées à la gestion des accueils de loisirs (périscolaires, pause méridienne, mercredis, périodes de vacances) : site de Dury, Ile aux fagôts, Ferme de grâce,... Au total, la ville compte une trentaine de sites permanents (maternel et primaire) (<https://www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Enfance/Centres-de-loisirs>) et une quarantaine de sites scolaires avec des satellites (sites de cantine: <https://www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Enfance/a-table>).

Politique transversale enfance-jeunesse :

Les collectivités peuvent réaliser des **Projets Educatifs Locaux** afin d'installer une politique éducative cohérente et concertée en direction des enfants et des jeunes et de créer de la transversalité entre tous les acteurs éducatifs d'un territoire.

La Ville d'Amiens a rédigé un « Projet Educatif Global Municipal » qui « traduit l'engagement de la municipalité en direction des 0-25 ans en se basant sur les enjeux, les axes prioritaires, les valeurs portées et pour des classes d'âge bien ciblées. Il fixe des orientations en termes d'objectifs et définit le sens des actions à mener et/ou à soutenir. » (à lire ici : <https://www.amiens.fr/Grands-projets/Projet-educatif-global>). Ce projet définit 3 axes prioritaires : intergénérationnel, emploi et prévention. Il fait mention également de la nécessité de rendre plus fluide le passage d'une classe d'âge à l'autre.

Ludothèques : 2 à Amiens Nord et Etouvie et quelques espaces jeux adaptés dans les centres sociaux et à l'ACIP.

Co-financements et partenaires institutionnels de la politique éducative et enfance-jeunesse : Etat (Education Nationale), politique de la ville, Conseil Départemental de la Somme (Centres médico-sociaux et Protection Maternelle Infantile-PMI, Relais Assistantes Maternelles-RAM, etc), Caisse d'Allocations Familiales-CAF et son Contrat Enfance Jeunesse (accompagne les collectivités en apportant son savoir-faire et son soutien financier aux politiques menées à destination des familles).

Autres acteurs mobilisés sur la mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse : associations locales (culturelles, sportives, de jeunesse et d'éducation populaire, d'éducation à l'environnement, etc) ; équipements culturels et sportifs de la ville et de la Métropole (bibliothèques, piscines, terrains et salles de sport,...).

REGARDS SUR LA POLITIQUE MENÉE SOUS LE MANDAT B.FOURE ET SOUS LES MANDATS PRÉCÉDENTS

Politique réellement mise en place sous l'équipe de G. Demailly

Concernant l'enfance et la restauration scolaire, le coût par jour et par enfant n'a pas changé depuis 2008.

Politique réellement mise en place sous le mandat de B. Fouré

Sur le site de la Mairie, la Ville annonce les actions suivantes en matière d'éducation et petite enfance : travaux de rénovation de la cuisine centrale, Maison du petit enfant « Germaine Dulac », travaux dans les

crèches, écoles et centres de loisirs (<https://www.amiens.fr/Institutions/Que-fait-la-Ville-pour-vous>) et modernisation des squares ludiques.

Concernant les actions annoncées côté Métropole, on retrouve : la remise à niveau de l'île aux fagots dédiée à la biodiversité,

I - Petite enfance :

> Les crèches :

Pour l'attribution des places, priorité est donnée aux 2 parents qui travaillent ce qui pose question car exclut les personnes précaires et sans emploi (au mieux ils se voient proposer des places occasionnelles - 1/2 à 2 jours d'accueil par semaine).

Manque de places en crèches et délai important pour obtenir une place en ville.

> Les assistantes maternelles

Il existe 3 RAM (Relai ass mat : Amiens Nord, Etouvie et un RAM itinérant qui tourne entre les quartiers Centre, Est, et Sud, mais à raison de 4 matinées par semaine ce qui est peu.

Un nouveau devrait voir le jour en 2020 à Germaine Dulac (quartier Pierre Rollin).

II - Secteur enfance et restauration scolaire

Depuis 2014 : création d'équipes de proximité qui travaillent par « secteurs » (petite enfance, enfance, ...) et qui sont gérés par des directeurs de proximité. Cela empêche l'émergence d'une politique globale sur la ville, entrave le travail des équipes en transversalité et provoque des inégalités de traitement accordé aux équipes (pas de règle commune au niveau des heures travaillées, des récupérations, etc)

> Affaires scolaires :

Constats : peu de lien entre le secteur enfance et le service des sports.

A ce jour, le service des sports propose des activités uniquement pendant les périodes de vacances été et vacances de printemps : au Parc du Grand Marais et au Parc Saint Pierre. Les Accueils de loisirs ont la possibilité d'y emmener les enfants.

> Restauration (scolaire cantine, accueils de loisirs, crèches) :

La ville propose des menus avec 1 produit bio par jour, 1 menu végétarien/ semaine et du circuit court dans la mesure du possible. Le souci est que les menus sont trop sucrés et trop protéinés.

Des goûters sont proposés à l'école le matin : certaines écoles proposent encore un goûter autre que fruit le matin, alors que c'est déconseillé par les pouvoirs publics concernant la prévention de l'obésité.

NB : Catégories tarifaires pour la cantine actuellement :

Tranche 1: QFI de 264€ = 0,85€ le repas

Tranche 2: QFI de 264€ à moins de 426€ = 1,55€ le repas

Tranche 3 : QFI de 426€ à moins de 722€ = 3,10€ le repas

Tranche 4 : QFI de 722€ à moins de 1143€ = 4,90€ le repas

Tranche 5 : QFI de 1143€ et plus = 5,80€

Pour les familles hors Amiens Métropole 6,75€

> Site de Dury :

Ce site est géré par le service enfance de la ville d'Amiens pour l'accueil des enfants et par le secteur sud pour la gestion des salles et la réservation les week-ends. Points positifs : Locaux propres et adaptés ; accueils de loisirs de la ville d'Amiens pendant chaque période de vacances ; l'été base pour les accueils de loisirs ; lieu adapté et de formations pour des journées thématiques pour les équipes ; peut être mis à disposition pour le secteur petite enfance.

III - Secteur jeunesse :

> « Amiens for Youth » comprend 4 axes :

- « L'employabilité des Jeunes » : Permettre l'acquisition de compétences et favoriser l'entrepreneuriat, dispositif [Pass' ton permis](#)
- « Les Jeunes, Acteurs de la cité » : processus participatif censé donner aux jeunes la possibilité de prendre part aux décisions. Exemple : les rendez-vous [18/20](#)

- « L'inclusion des Jeunes exclus »
- « Une Citoyenneté Européenne Affirmée » : favoriser l'esprit européen (type Erasmus).

> *Conseil des jeunes amiénois*

« Participation des jeunes Amiénois à l'élaboration des politiques publiques d'Amiens, en éclairant la ville sur les besoins et des attentes de l'ensemble des jeunes Amiénois. ». Le conseil est tiré au sort parmi toutes les candidatures et élu pour 1 année civile.

> *Autres actions en direction des adolescents et jeunes adultes*

Centres d'Animation Jeunesse : organisées pour l'accueil des jeunes au sein d'autres accueils de loisirs.

Dispositif « Idées en action » : la ville peut subventionner jusqu'à 80% d'un projet porté par des jeunes de 13 à 25 ans qui habitent, étudient, travaillent ou pratiquent une activité à Amiens.

Le Projet Educatif Global indique pour les 16-25 ans : « L'accueil de cette classe d'âge relève d'une approche globale nécessitant de spécifier nos actions respectives de telle manière à les adapter le plus spécifiquement possible à leurs besoins, comme la formation, l'insertion, la pratique du sport, l'accès à la culture, leur responsabilisation et leur autonomie ».

RESSOURCES

Références (livres, études, chercheurs, politiques...).

Claire Lecomte : chronobiologiste. Pour la refondation de l'école

Claire Leconte est professeur émérite de psychologie de l'éducation et chercheur en chronobiologie. Elle est l'auteur de l'ouvrage « Des rythmes de vie aux rythmes scolaires : une histoire sans fin »

Laurent Ott, *Intermèdes Robinson : pédagogie sociale*

Maurel C., *Education populaire et puissance d'agir. Les processus culturels de l'émancipation*. L'Harmattan, 2010.

Morvan A., *Pour une éducation populaire politique. A partir d'une recherche-action en Bretagne*. Thèse de science de l'éducation, Université de Paris VIII, 2011.

Lebon F., *Les animateurs socioculturels*. La Découverte, 2010

Douard O., *Dire son métier: les écrits des animateurs*. L'Harmattan, 2003.

Gillet J.C., *Animation et animateurs : le sens de l'action*. L'Harmattan, 2000.

Peyre M. (dir.), *Le livre noir de l'animation socioculturelle*. L'Harmattan, 2005.

CHAMBOREDON Jean-Claude. *Jeunesse et classes sociales*

Wilfried Lignier, Julie Pagis, *L'enfance de l'ordre. Comment les enfants perçoivent le monde social*, Paris, Seuil, coll. « Liber », 2017, 325 p.

Muxel A., *Avoir 20 ans en politique*, Seuil, 2010

Exemples de politique mise en place ailleurs :

- Paris – gratuité périscolaire
- Longueau – pause méridienne, taux d'encadrement adapté. Cité des enfants
- Camon- taux d'encadrement centre de loisirs adapté.